

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-358
Séance du vendredi 7 mars 2008

ACQUISITION DE BUREAUX AVENUE D'ALSACE A COLMAR

La Commission Permanente du Conseil Général,

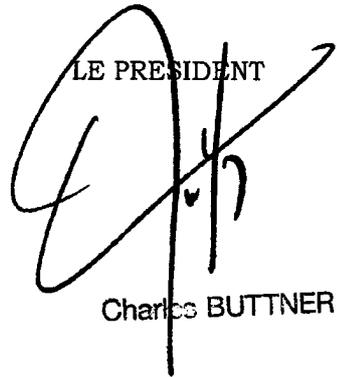
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-5^e/01 du Conseil Général du 14 décembre 2007 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU l'avis sur la valeur vénale émis par France Domaine en date du 6 septembre 2007 sous références 2007-066V878
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ DÉCIDE l'acquisition du lot n° 7 de la copropriété « Espace Synergie 2000 » située 125 avenue d'Alsace à COLMAR,
- ❖ AUTORISE le Président à signer tous documents découlant de cette acquisition, notamment l'acte translatif de propriété,
- ❖ FIXE le prix d'acquisition à 819 000 €, conforme à l'estimation domaniale,
- ❖ DECIDE de confier l'établissement de l'acte translatif de propriété à l'Etude Knittel – Geismar, Notaires associés à Colmar,

- ❖ DECIDE la radiation de la prénotation d'hypothèque grevant ces locaux au Livre Foncier de COLMAR,
- ❖ AUTORISE la prise en charge des frais notariaux correspondants,
- ❖ PRÉCISE que la dépense liée à l'acquisition sera imputée au programme B053, chapitre 21, nature 2115, fonction 0202, enveloppe 99670, du budget départemental.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions